

Réunion publique Marcilly-sur-Tille 12 novembre 2013

En tribune CPDP : Jean-Yves OLLIVIER, Michel ROSTAGNAT

En tribune GRTgaz : Daniel BOURJAS, Denis SUISSE-GUILLAUD, Ludovic LECELLIER

Durée : 1 heure 50

I) Ouverture

Jean-Yves OLLIVIER, Président de la Commission particulière du débat public (CPDP)

Bonjour à toutes et à tous. Merci d'avoir répondu à notre invitation pour participer à cette réunion du débat public. Merci à la commune de Marcilly-sur-Tille de nous accueillir. Je donne la parole à Monsieur l'Adjoint au maire, qui va nous accueillir dans cette salle.

Daniel BALLAND, premier adjoint au maire de Marcilly-sur-Tille

Bonsoir, Mesdames et Messieurs, pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis Daniel Balland, premier adjoint au maire de Marcilly-sur-Tille, Daniel Lavèvre. Pour ceux qui ont des responsabilités d'élus, il est retenu aujourd'hui par une réunion sur la modification des rythmes scolaires. C'est donc moi qui vais vous présenter rapidement la commune de Marcilly-sur-Tille, avant de laisser la place au débat.

Notre commune se situe au nord de l'agglomération dijonnaise. Elle compte 1 613 habitants en 2013, selon le chiffre officiel de l'INSEE. Toutefois, vous savez que les méthodes de calcul de l'INSEE sont un peu compliquées. En réalité, nous avions 1 656 habitants lors du recensement effectué début 2012. La population augmente à Marcilly.

Notre commune appartient au canton d'Is-sur-Tille et elle est membre de la communauté de communes de la vallée de la Tille et de l'Ignon, qui s'appelle la COVATI. La COVATI recouvre sensiblement le canton d'Is-sur-Tille et compte environ 13 000 habitants.

Nous sommes situés à la limite sud du Plateau de Langres, sur la rivière Ignon. Ce n'est pas Marcilly-sur-Tille, normalement, c'est Marcilly-sur-Ignon. Mais l'Ignon est un affluent de la Tille, qui elle-même est un affluent de la Saône. D'où l'Arc de la Saône.

Les communes de Marcilly et d'Is-sur-Tille sont étroitement imbriquées, ce qui fait que nous avons beaucoup de services et de problèmes en commun. En particulier, nous avons un projet qui est long à mûrir, qui nous occupe depuis plusieurs années : la reconversion et la réhabilitation sous forme d'habitat de la friche industrielle AMI-Linpac, située à cheval sur les deux communes. Il s'agit de restructurer une vingtaine d'hectares.

Les activités commerciales et industrielles se situent surtout à Is-sur-Tille. Néanmoins, nous venons de créer une petite zone d'activité, qui s'appelle la zone d'activité des Champs Blancs. Elle fait huit hectares au global, et six hectares sont commercialisables. La vente vient de commencer.

A noter également que la COVATI a créé la ZAC du Seuil de Bourgogne à Til-Châtel, qui pourra accueillir des entreprises de taille beaucoup plus importante. La première tranche de trente hectares est en attente de démarrage, de commercialisation, et donc de viabilisation.

J'en termine avec cette présentation. Je vous donne un tout petit aperçu du gaz naturel à Marcilly, puisque Marcilly est alimentée par le gaz naturel. Il est arrivé en 1989, si ma mémoire est bonne. Aujourd'hui, environ 310 clients sont desservis sur les 650 logements que compte la commune. Toutefois, sur ces 650 logements, certains sont en chauffage collectif gaz. Par conséquent, il n'est pas facile de savoir exactement combien de personnes se chauffent au gaz. Il y a deux gros consommateurs de gaz.

J'en ai terminé avec cette présentation. Je vais peut-être lancer le débat en posant la question suivante, dont nous parlions avec mes collègues : pourquoi Marcilly-sur-Tille, alors qu'*a priori*, nous ne sommes pas situés dans le couloir où se ferait cette canalisation de transport de gaz ?

II) Présentation

A) Présentation du débat public

Jean-Yves OLLIVIER

Merci pour votre présentation et pour votre accueil. Merci d'avoir mis cette salle à notre disposition pour l'organisation de ce débat public.

En réponse à votre question, les lieux de réunion s'échelonnent, je vais le dire plus précisément tout à l'heure, sur l'ensemble du fuseau depuis le département de la Drôme jusqu'au département de la Haute-Marne. En gros, il y a une réunion tous les vingt kilomètres, sur le fuseau ou à côté du fuseau, suivant la disposition des lieux et les disponibilités en locaux.

L'important était que les gens concernés par le projet puissent facilement accéder à une réunion publique. Nous n'avons pas toujours trouvé sur le fuseau lui-même.

Je vais commencer par présenter le débat public et les conditions du débat public.

Pourquoi un débat public ? Cette procédure a été créée par la loi en 1995, et modifiée en 2002 pour permettre au public d'être informé et de formuler des avis sur les grands projets d'équipements ayant un impact sur le territoire. Cette loi de 2002 a instauré la Commission nationale du débat public (CNDP) comme autorité administrative indépendante, à la fois des pouvoirs politiques et des autorités administratives, afin que le débat puisse se dérouler dans les meilleures conditions.

Pour les projets de gazoducs qui nous concernent, deux projets ont été regroupés par la Commission nationale du débat public. Cette Commission nationale du débat public a été saisie par GRTgaz, le maître d'ouvrage, en janvier 2013, pour le projet de réalisation de deux gazoducs : Val de Saône, qui nous concerne aujourd'hui, et Arc Lyonnais, qui est un tronçon plus au sud, en continuité avec Val de Saône. La Commission nationale du débat public a décidé d'organiser un débat public pour ces deux projets, qui ont des justifications un peu différentes.

L'objectif de ce débat public est d'organiser la concertation avec le public sur les projets avant prise de décision. Nous sommes donc tout à fait en amont du processus. Les décisions n'ont pas encore été prises. Un certain nombre d'éléments conduisent à proposer ces projets, mais les décisions ne sont pas prises. Nous sommes donc très loin d'une enquête publique telle qu'elle est connue dans les grands travaux d'infrastructure.

La Commission nationale du débat public, autorité administrative indépendante, est chargée de veiller à la participation du public, au processus d'élaboration des projets d'aménagement et d'équipement d'intérêt national. Il y a donc un certain nombre de barèmes, de normes, qui font que des projets d'investissements s'intègrent dans la

procédure de débat public et d'autres non. La barre est assez haute et, au minimum, de plusieurs centaines de millions d'euros. Elle veille aux bonnes conditions d'information du public et émet tous les avis et recommandations de nature à favoriser et développer la concertation avec le public.

La Commission nationale du débat public ayant décidé d'organiser un débat public, la première décision qu'elle prend consiste à nommer une Commission particulière du débat public (CPDP), qui est composée, pour ce débat, de six membres, qui ont été nommés par la Commission nationale de débat public. Pour cette réunion, nous sommes quatre présents : Michel Rostagnat, Anne-Marie Odunlami, Jean Sornay et moi-même.

Cette Commission particulière du débat public est assistée par un secrétariat général qui assure la logistique de la commission. La Commission particulière du débat public est indépendante du maître d'ouvrage. Nous n'avons donc aucun lien avec le maître d'ouvrage, et nous sommes également indépendants des pouvoirs publics, en tant qu'émanation de la CNDP.

La Commission particulière diffuse l'information complète sur les projets concernés, information transparente et objective sur les projets à destination du public. En particulier le dossier du maître d'ouvrage, qui est diffusé à l'accueil de cette réunion et qui est également accessible sur le site internet du débat public, qui regroupe toutes les informations concernant ce débat public. Informations concernant le projet lui-même, mais aussi le déroulement du débat public, avec les *verbatim* de toutes les réunions et la mise en ligne de tous les documents et dossiers relevant de ces projets.

La Commission particulière permet à la population de s'exprimer dans le cadre des réunions publiques ou par le biais de contributions écrites qui sont en particulier mises sur le site internet. Enfin, nous veillons à ce que le maître d'ouvrage réponde aux questions posées par le public et à ce que les réponses apportent bien un éclairage aux auteurs de ces questions.

Trois principes fondamentaux pour tous guident le débat public. D'une part, le principe d'équivalence. Toute personne a la possibilité de s'exprimer, de poser une question ou d'émettre un avis ou une proposition. C'est donc ouvert au grand public et à tous les citoyens intéressés ou concernés par le projet.

Deuxième principe, la transparence. La clarté et l'accessibilité sont, de ce point de vue, indispensables, sans privilégier quiconque ni aucune structure : ni les collectivités, ni les associations, ni les organismes consulaires ne sont privilégiés. Tout le monde a la même information de base.

Enfin, troisième principe de base, l'argumentation. La Commission nationale du débat public n'a pas pour objet d'organiser des référendums pour savoir s'il y a plus de monde pour ou contre le projet ; nous sommes chargés d'instruire les avis formulés à l'occasion des débats publics et de récolter les arguments fournis par les uns ou par les autres. Ce sont les arguments formulés qui nous importent, plus que les positions formelles exprimées.

Le débat porte à la fois sur les justifications de la réalisation des projets – pourquoi ces deux gazoducs sont-ils envisagés ? – et sur leurs impacts sur le territoire. Ce sont donc deux approches complémentaires à l'intérieur du débat public.

La Commission particulière est soumise à une déontologie, la neutralité. Nous n'avons pas d'avis à formuler sur les projets dont nous sommes chargés. Les projets sont présentés et nous notons les arguments qui sont présentés dans le cadre du débat public, comme je vous l'ai dit tout à l'heure.

Principe d'indépendance, je vous l'ai signalé, la CPDP est indépendante du maître d'ouvrage et des pouvoirs publics.

Quelle organisation a été mise en place pour le débat public concernant Arc Lyonnais et Val de Saône ? Ces deux projets ont un impact territorial important, puisqu'ils sont implantés sur trois régions et six départements, et sur près de 400 kilomètres. Nous avons donc organisé 19 réunions publiques, comme celle d'aujourd'hui, qui sont échelonnées sur

le territoire, soit à l'intérieur du fuseau envisagé par GRTgaz pour la réalisation éventuelle du projet, soit à proximité immédiate. Ces 19 réunions se sont échelonnées de Saint-Avit dans la Drôme, qui est le point le plus méridional, jusqu'à Voisines en Haute-Marne.

Sur ces 19 réunions, 17 réunions ont été localisées dans le fuseau d'étude ou à proximité immédiate. Ce choix a été fait pour permettre de recueillir principalement les argumentations du public concernant les impacts territoriaux des projets : sur l'agriculture, l'environnement et le développement communal.

Deux réunions thématiques spécifiques ont été organisées à côté de Dijon, à Quetigny, et à Lyon. Ces deux réunions ont principalement porté sur l'opportunité de réaliser ces projets avec la participation d'experts qui ont éclairé les justifications concernant la réalisation de ces deux éventuels projets.

Je vous indique que la réunion de Lyon a été filmée et est visible sur le site internet du débat public. Cette vidéo vous permet d'approfondir le sujet de l'opportunité de la réalisation de ces projets.

Le site est toujours le même, vous avez tout dessus.

Les réunions de débat public et la partie active du débat public se déroulent depuis les mois de septembre et seront clôturées à la mi-décembre. Dans les deux mois qui suivront la clôture de ce débat public, la Commission particulière doit rédiger un compte-rendu exhaustif du débat et des opinions exprimées. Ce compte-rendu exhaustif figurera également sur le site du débat public et sera bien évidemment adressé au maître d'ouvrage et aux autorités administratives du pays.

A la suite de ce compte rendu, le maître d'ouvrage a trois mois pour expliciter les suites qu'il compte donner au débat public dans le cadre de ces projets, et également les suites de ces projets qui auront été débattus : Val de Saône d'une part et Arc Lyonnais d'autre part.

Après la présentation du débat public, que je viens de faire, je passe la parole au maître d'ouvrage, GRTgaz, qui va faire une présentation synthétique du projet en l'état actuel des réflexions. Le débat sera ensuite ouvert avec la salle. Intervention au micro pour permettre l'enregistrement intégral du débat, dans la mesure où, comme je l'ai dit, toutes les réunions de débat public donnent lieu à un *verbatim* exhaustif, c'est-à-dire à un compte-rendu exhaustif mot à mot de tout ce qui s'est dit.

Vous aurez le micro, vous vous présenterez, pour indiquer si vous intervenez à titre personnel ou au nom d'une association, d'un organisme consulaire ou d'une collectivité. Vous avez un temps de parole que nous avons calibré à environ quatre minutes, car cela permet de s'exprimer déjà largement, avant d'avoir une réponse qui sera donnée par la CPDP, si la question nous concerne, ou par le maître d'ouvrage.

A signaler que si vous avez des arguments plus complexes à exprimer, la procédure écrite de cahier d'acteur est plus adaptée à cette présentation d'arguments plus fournis.

Merci encore une fois pour votre participation. Je vais maintenant passer la parole au maître d'ouvrage, qui va présenter les projets.

B) Présentation du projet par GRTgaz

Daniel BOURJAS, Directeur régional GRTgaz

Merci, Monsieur le Président. Merci, Monsieur Daniel Balland de nous accueillir dans la commune de Marcilly.

Je me présente, je suis Daniel Bourjas. Je suis le Directeur régional de GRTgaz. Je suis accompagné ce soir de Denis Suisse-Guillaud, qui est le directeur des deux projets, et de Ludovic Lecellier, qui est le responsable des études.

Je vais faire une brève introduction. Pour GRTgaz, ce débat public est important. C'est le quatrième débat public que GRTgaz réalise. C'est toujours un moment important,

puisque c'est le premier contact que nous avons avec les territoires que nous projetons de traverser avec nos gazoducs.

Il est également important de souligner que la décision de réalisation de ces projets n'est pas encore prise. Ce débat a lieu, mais il ne met pas la pression au maître d'ouvrage sur la réalisation de son projet, puisque celui-ci n'est pas encore décidé.

Je dirai quelques mots sur GRTgaz ; GRTgaz est l'un des deux opérateurs français de transport de gaz naturel en France. Le deuxième opérateur est Total Infrastructures Gaz France, qui est localisé dans le Sud-ouest. GRTgaz est une société issue du Groupe Gaz de France. Aujourd'hui, l'actionnariat est 75 % GDF Suez et 25 % la Caisse des Dépôts.

GRTgaz est une entreprise territoriale, de la même façon que le sont ses canalisations. Elle est composée de 3 000 salariés, dont 440 dans la région Rhône-Méditerranée. GRTgaz transporte du gaz naturel. Nous transportons du gaz naturel par location de nos capacités de transport, par location de nos gazoducs, finalement. Nous louons des capacités, mais nous ne sommes pas propriétaires du gaz que nous acheminons. Nous le faisons pour le compte des clients expéditeurs, producteurs, traders et fournisseurs. Il en existe une centaine aujourd'hui.

Notre mission est d'entretenir et de développer le réseau de transport en France, pour ce qui nous concerne, avec 32 000 kilomètres de canalisations. Nous opérons cette activité depuis plus de cinquante ans. C'est-à-dire que quand nous venons vous voir en débat public pour un nouveau projet, nous ne sommes pas uniquement le promoteur et le maître d'ouvrage d'un projet à construire, nous sommes le promoteur d'un projet à construire et à exploiter pendant de longues décennies. Cela change un peu la posture et le regard que nous avons concernant les territoires que nous empruntons.

Le réseau principal de GRTgaz, que vous avez ici sur la carte. En bleu, dans le petit quart sud-ouest, c'est le réseau de notre confrère TIGF. Là, ce sont les grandes autoroutes du gaz naturel. Sur la slide suivante, vous voyez qu'à partir de ce réseau principal, il existe un réseau régional, qui part en antennes. Le réseau principal est interconnecté avec tous les stockages souterrains de gaz qui existent en France, mais aussi avec les points d'entrée du gaz naturel. Vous le voyez avec les flèches vertes pour le gaz arrivant sous forme de gazoduc, ou les flèches bleues, près de Saint-Nazaire, à Montoir-de-Bretagne, pour le gaz naturel liquéfié, et à Fos-sur-Mer au sud, avec la flèche bleue, pour le gaz liquéfié qui arrive par bateau.

Nos gazoducs sont interconnectés sur le réseau principal en France, mais nos gazoducs sont aussi interconnectés avec les réseaux de gazoducs européens. Je passe la parole à Denis Suisse-Guillaud, qui va vous présenter le but de ces projets et leur impact sur les territoires.

Denis SUISSE-GUILLAUD, Directeur du projet Arc Lyonnais et Val de Saône

Merci. Bonsoir, messieurs dames. Nous allons nous rapprocher un peu de votre territoire, avant d'y plonger plus tard avec mon collègue Ludovic Lecellier.

Sur la slide de droite, pour aller assez vite, le premier tronçon de ce débat public, qui s'appelle Arc Lyonnais. Vous avez vu la carte générale, que vous a présentée notre Directeur régional. Il y avait des points bleus. Les points bleus sont les points de connexion, où il y a des stations de compression.

Si on part du sud, Saint-Avit, au nord de Valence, sur la droite de la projection, ensuite on passe par le grand Est lyonnais et on arrive au nord de Bourg-en-Bresse, à une autre station de compression qui s'appelle Etrez.

Sur la vue de gauche, on entre dans le projet Val de Saône. On part d'Etrez, on passe par une deuxième station de compression qui est Palleau. Palleau est à la droite de Beaune, à peu près sur le même parallèle. Ensuite, on contourne l'Est dijonnais pour aborder le

Plateau de Langres, à peu près à Marcilly-sur-Tille, un petit peu à l'est, et on arrive à Voisines, sur le Plateau de Langres, à une quinzaine de kilomètres à l'ouest de Langres. Voisines est aussi une station de compression. Ces stations de compression sont des nœuds gaziers qui permettent de recomprimer le gaz pour faire circuler le gaz à environ 30 kilomètres par heure dans nos canalisations.

Tous les 150 kilomètres, il y a une station. Un peu moins dans ce cas, puisqu'il y en a tous les 100 kilomètres environ.

Qu'est-ce qu'un gazoduc ? Vous en avez une vague idée ? C'est une canalisation de transport du gaz naturel. C'est un tuyau en acier, composé de tubes élémentaires soudés entre eux, qui font à peu près 15 à 18 mètres de long, voire 12 mètres. Cela dépend des endroits. Leur épaisseur peut aller de 1,7 centimètre à 2,5 centimètres. Pour vous donner un ordre d'idée, ce type de tuyaux pèse environ une tonne au mètre. C'est donc du très gros tuyau. Je vous expliquerai sur la slide d'après que ce sont les plus gros gazoducs posés en France. Nous commençons à en poser, et nous venons d'en poser dans le nord de la France.

Les tubes soudés entre eux, ce sont les anneaux blancs qui sont sur la diapositive. Ensuite, on enfouit ce tube ainsi soudé sous au moins un mètre de terre. Le gazoduc ainsi constitué, entre Etrez et Voisines, a une longueur d'environ 200 kilomètres. Pour l'instant, nous n'avons pas le tracé exact. Le Président vous a dit tout à l'heure que nous travaillions sur un fuseau. La longueur peut donc varier, mais elle est de l'ordre de 200 kilomètres. De même, nous pensons que le coût, de 605 millions actuellement, va un peu augmenter compte tenu des territoires que nous rencontrons. Cette somme est entièrement financée par GRTgaz, qui répercute ce coût du transport sur la facture aux expéditeurs et *in fine* aux consommateurs finaux que vous êtes.

Une autre caractéristique : à chaque point de connexion, nous faisons une station dite d'interconnexion. C'est une espèce de gare de triage du gaz, qui permet de connecter tous ces gazoducs entre eux. Evidemment, ces stations d'interconnexion sont à côté des stations de compression, et seront situées à Etrez, à Palleau et à Voisines.

Vous reconnaissez la carte que l'on vous a présentée tout à l'heure, avec le réseau principal de GRTgaz et l'arrivée du gaz au nord en quantités importantes, et un peu moins importantes au sud, par les flèches bleues. Il y a quatre ou cinq ans, une décision a été prise par EDF et Total. Au nord de la France, à Dunkerque, vous avez un carré violet qui vient d'apparaître sur la projection. Il s'agit du nouveau terminal méthanier de Dunkerque. Il est en cours de construction et sera terminé en 2014. Bien évidemment, qui dit nouveau terminal méthanier dit nouvelle canalisation. En orange sur votre carte, vous avez la première section d'un gazoduc qui fera, à terme, Dunkerque – Fos-sur-Mer. Je vais y revenir. Actuellement sont construits les Hauts-de-France, qui est une canalisation en 1 200 millimètres. C'est donc l'une des premières canalisations que nous avons posée en 1,2 mètre de diamètre. Les Russes arrivent à poser du 1 400 millimètres, mais en France, et en général en Europe, ce sont plutôt des canalisations de 1 200 millimètres de diamètre qui sont posées. C'est le diamètre maximum posé actuellement.

Cette canalisation est en fonctionnement et sera disponible pour être utilisée lors de l'arrivée des nouveaux méthaniers à Dunkerque, en 2014. La section construite, c'est Dunkerque – Compiègne, pour faire simple.

Ensuite, nous démarrons l'Arc de Dierrey avec les mêmes caractéristiques. L'enquête publique vient d'être faite. Il va de Compiègne à Langres, Voisines. Vous commencez à reconstituer le puzzle gazier. Les tuyaux sont commandés pour cette infrastructure et les travaux commenceront au printemps 2014.

Si on se porte plus au sud, est inscrite une section en violet. C'est Eridan, qui est aussi un projet gazier de mêmes caractéristiques que l'Arc Lyonnais et Val de Saône. L'enquête publique vient de se terminer pour ce projet.

Val de Saône et Arc Lyonnais sont en quelque sorte les maillons manquants de cette grande diagonale gazière. En soi, il n'y a pas d'intérêt à avoir à tout prix une diagonale

gazière. Vous verrez à l'issue de mon intervention que Val de Saône va sans doute démarrer avant Arc Lyonnais.

Cette diagonale apportera à la France une nouvelle sécurité d'approvisionnement, puisque ce sera encore mieux connecté aux grosses arrivées de gaz au nord de la France. Mais celles du sud pourront également être utilisées si du gaz arrive au sud, pour permettre un meilleur approvisionnement de notre pays. En tout cas, cela accroîtra la sécurité d'approvisionnement.

Val de Saône a un objectif très précis, c'est pour cela que nous allons sans doute le faire. J'y reviendrai à la fin de l'exposé, la décision doit être prise en juin 2014. Notre réseau est dimensionné pour descendre du gaz, mais il n'est pas assez dimensionné. Il y a une congestion, c'est le petit sablier rouge que vous voyez. En France, il y a trois zones. Je vais aller assez vite pour ne pas vous ennuyer. Il y a une zone Sud-ouest, qui est la zone Total, dont vous a parlé le Directeur, et deux zones Nord et Sud gérées par GRTgaz. Ces deux zones existaient en raison d'une congestion, où se trouve le sablier rouge. L'intérêt de Val de Saône est de pouvoir lever cette congestion. Elle ne serait pas importante en soi, mais elle crée une différence de prix entre la zone nord et la zone sud pour les gros industriels de 10 à 25 %, soit une moyenne de 15 %. C'est pour cela que les pouvoirs publics nous ont demandé la réflexion sur ce sujet. Nous déciderons, en étant autorisés par les pouvoirs publics, de réaliser Val de Saône pour cette raison principale, c'est-à-dire pour pouvoir aboutir au même prix de gros du gaz entre la zone Sud et la zone Nord.

J'en ai fini pour cet exposé. Nous allons passer au territoire et je reprendrai la parole pour conclure.

Ludovic LECELLIER, Directeur d'études sur le projet Arc Lyonnais et Val de Saône

Merci. Bonsoir à tous. Je vais vous présenter le projet Val de Saône et les incidences sur votre territoire.

Avant toutes choses, il faut savoir que les principales incidences ont lieu pendant la phase de travaux. Je vous propose donc de vous présenter rapidement les grandes phases d'un projet de pose de canalisation.

La première étape consiste à créer la piste de travail. Pour cela, on fait l'état des lieux avec les propriétaires ou les agriculteurs, afin de délimiter l'emprise du chantier. Dans le cas d'une canalisation de 1,2 mètre de diamètre, la piste serait d'environ 40 mètres.

Ensuite, la création de cette piste de travail nous permet d'amener tous les tubes en acier, tout au long de cette piste. C'est ce qui est représenté sur la photo en bas à gauche.

L'étape suivante consiste à souder tous les tubes en acier les uns avec les autres pour créer ce spaghetti d'acier. Soudure dite automatique. Une fois cette canalisation construite, soudée, on procède à l'ouverture de la tranchée, que je préciserai un peu après. L'ouverture de la tranchée se fait avec des engins de terrassement classique.

Pour une canalisation de 1,2 mètre, il est nécessaire de creuser la tranchée à plus de 2,5 mètres de profondeur, parce qu'il y a un mètre de terre au-dessus de la canalisation minimum.

Cette tranchée est faite de telle manière que l'on fait le tri des terres. On sépare la terre végétale du reste du déblai. D'un côté de la piste, on entrepose les terres. Vous trouvez la tranchée au milieu et, sur la droite de la piste, vous retrouvez les pistes de circulation des engins et de travail.

En haut à droite, la petite photo que vous voyez représente le principe de mise en fouille de la canalisation.

La dernière grande étape d'un projet de canalisation, c'est la remise en état des terrains, avec la reprise de la végétation et des activités agricoles.

Quelles sont les incidences pendant les travaux ?

Sur votre cadre de vie, un chantier implique la circulation d'engins. Les engins circulent principalement sur la piste de travail construite, mais il est nécessaire d'utiliser les voies de circulation classiques. GRTgaz se rapprochera à la fois du Conseil général et des communes pour déterminer des plans de circulation. Il faut savoir qu'un chantier, même s'il fait environ 200 kilomètres de long, et qu'il va durer 18 à 24 mois, est présent 4 à 6 mois en un point donné.

Ensuite, pendant le chantier, l'autre incidence concerne l'agriculture. Pendant le chantier, il y a des procédures d'indemnisation spécifiques négociées avec les Chambres d'agriculture pour la perte de production, avec un barème et une durée définis. Après le chantier, grâce au tri des terres et à une remise en état adéquate, l'activité peut reprendre normalement.

Ensuite, le fait de créer cette piste de travail et cette tranchée a un impact sur l'environnement. Nous mettons en place des procédures de réduction ou de compensation pour l'environnement. Nous sommes accompagnés d'un spécialiste de l'environnement pendant toute la phase du chantier.

Il y a aussi des incidences ou des retombées économiques locales ou régionales. GRTgaz s'efforce de mettre en place, dans ses contrats, de la sous-traitance locale, au moins pour les travaux de terrassement, le transport, tout ce qui ne nécessite pas une connaissance particulière.

Ensuite, nous pouvons également faire appel à du recrutement pendant la durée du chantier. Il faut savoir qu'un chantier de cette taille représente environ 600 personnes. Ces 600 personnes, il faut aussi les héberger et les nourrir sur le lieu du chantier, tout au long du chantier.

Après la mise en service, une fois que le chantier est terminé, il reste ce qu'on appelle une bande de servitude. Cette bande de servitude est nécessaire à GRTgaz pour exploiter et maintenir la canalisation. Cette bande de servitude donne donc lieu à des indemnités. La largeur de cette bande de servitude sera de 20 mètres. Sur cette bande de servitude, il sera interdit de construire ou de planter des arbres de plus de 2,7 mètres de haut.

La grande question est la suivante : peut-on construire près d'une nouvelle canalisation ? Avant de parler de la suite, il faut savoir que quand on décide un tracé, on prend en compte toute l'urbanisation actuelle et l'urbanisation future que l'on connaît ou que l'on peut connaître. En fait, on se rapproche des communes pour savoir s'il y a des projets d'établissements recevant du public à venir, comme des salles de fête, des écoles, des maisons de retraite.

Une fois que notre canalisation est installée, on retrouve la bande de servitude dont je vous parlais, de 20 mètres, sur laquelle il est interdit de construire.

Autour de cette canalisation, il est autorisé de construire à la limite d'une bande de 600 mètres de part et d'autre de la canalisation, où la construction de nouveaux établissements recevant du public est soumise à une analyse pour autorisation.

Sinon, il n'y a aucun souci pour construire des habitations ou un hangar autour de la canalisation.

Sur les milieux naturels, il n'y a pas de fortes incidences. La canalisation est enterrée. C'est donc un ouvrage discret. Vous pouvez voir les bornes ou les balises jaunes, que vous retrouvez sur le bord des routes ou en pleine campagne.

Il y a un impact un peu plus important sur les forêts où la bande de servitude, même si elle est limitée à 10 mètres, empêche de planter des arbres.

Les seuls ouvrages extérieurs sont les stations d'interconnexion dont vous parliez Monsieur Suisse-Guillaud tout à l'heure, et les postes de sectionnement qui sont des robinets pour couper le transit du gaz, comme à Selongey.

J'en ai fini avec les incidences. Je vais maintenant vous parler plus précisément du territoire et du fuseau d'études.

Ce fuseau d'études, que l'on vous présente ce soir, fait environ 200 kilomètres. Il traverse trois régions administratives. Plus que des régions administratives, nous traversons quatre régions naturelles : le Plateau du Langrois, les plaines de l'Est dijonnais, le Val de Saône, et la Bresse.

Ce fuseau a été défini à partir de la canalisation existante, qui a été posée à la fin des années 70, qui relie déjà les stations de Voisines, de Palleau et d'Etrez. Nous avons essayé de créer un fuseau autour de cette canalisation existante, en prenant en compte les enjeux environnementaux, humains et agricoles, ainsi que les infrastructures existantes, afin de déterminer plus précisément ce fuseau.

Nous allons zoomer sur votre secteur. Vous pouvez retrouver cette carte en page 17, sur vos dossiers. Comment avons-nous construit notre fuseau ? Vous retrouvez en noir la canalisation existante. C'est une canalisation de 80 centimètres de diamètre, qui a été posée en 1978 ou 1979. Nous avons identifié les premiers enjeux.

Les premiers enjeux, c'est un projet de création de Parc naturel entre la Champagne et la Bourgogne, qui se trouve à l'ouest de notre fuseau. Ensuite, vous retrouvez l'autoroute A 31 qui est une infrastructure importante sur notre fuseau. On ne les voit pas très bien, mais vous retrouvez aussi des zones naturelles dites protégées, à l'ouest d'Aprey et un peu plus au nord, vers Perrogney-les-Fontaines, ou encore à Courcelles-en-Montagne.

Notre fuseau entoure l'autoroute pour trouver un passage, puisque nous devons traverser l'autoroute A 31. Mais nous nous limitons aussi aux parcs naturels.

Ensuite, on quitte la Haute-Marne et on arrive dans le nord de la Côte-d'Or, là où l'on se situe ce soir, à Marcilly-sur-Tille. Les enjeux : autour de la canalisation existante qui descend du nord au sud, nous avons limité notre fuseau à l'ouest avec l'autoroute A 31, parce que nous souhaitons ne la traverser qu'une seule fois si possible. Nous retrouvons les enjeux environnementaux avec la Venelle, qui est une rivière importante. Nous retrouvons énormément de petites forêts et, au niveau agricole, de grandes parcelles céréalières.

Tous ces enjeux nous permettent de créer ce fuseau autour de la canalisation existante. Nous allons essayer, avec nos futures études, d'approfondir ces études d'enjeux pour déterminer un couloir de moindre impact.

Je vais repasser la parole à Monsieur Suisse-Guillaud, qui va vous parler du planning du projet.

Denis SUISSE-GUILLAUD

C'est l'avant-dernière diapositive. L'année 2013, Monsieur le Président vous l'a dit, est consacrée au débat public, avec les procédures de conclusion et de décision qui s'ensuivent.

Nous espérons obtenir une décision de réalisation pour la mi-juin 2014. C'est une double décision, d'abord par GRTgaz, mais aussi par les pouvoirs publics, notamment par la Commission de régulation de l'énergie, qui décide des investissements dans ce domaine, pour que les opérateurs ne doublonnent pas les infrastructures.

Si nous retenons l'idée que la décision se prendrait en juin 2014, nous envisageons une enquête publique, la procédure que signalait Monsieur le Président tout à l'heure, qui est une procédure plus formelle, avec des commissaires enquêteurs, une commission d'enquête. Une procédure à laquelle les élus, notamment, sont très habitués puisque leurs propres projets sont souvent soumis à enquête publique. Une enquête publique se déroulerait donc fin 2015.

Si cette enquête publique est positive et que nous obtenons le feu vert, nous démarrerons ensuite des travaux de diagnostic archéologique ; en fonction de ce que nous y

découvrirons, ce diagnostic pourra être suivi de fouilles. Nous estimons que l'année 2016 y sera consacrée.

Nous démarrerions les travaux au printemps 2017 pour une première campagne de travaux. Une deuxième campagne de travaux se tiendrait début 2018, à la période favorable, pour une mise en service attendue de ce projet Val de Saône fin 2018.

Il s'agit d'un calendrier indicatif calé sur une décision à juin 2014. Il nous semble que ce projet, par rapport à celui du sud, est numéro un. Sera-t-il décidé ? Nous le verrons, et vous en serez largement informés, soit par le biais du site du débat public, soit par les informations via GRTgaz.

Nous avons dit que la décision n'interviendrait que mi-2014. Ce ne sont pas uniquement les études qui vont déterminer le tracé final ; c'est le dialogue avec vous également. Je pense que nous reviendrons, et notamment les chargés d'études reviendront vous voir. Nous vous avons dit tout à l'heure que nous souhaitons absolument ne pas gêner le développement des communes. Après, existe-t-il un tracé qui convient à tout le monde ? Ce sera peut-être un peu dur, mais nous essaierons de trouver le tracé de moindre impact. Et nous devons le justifier.

Ce dialogue se fera avec vous, notamment sur vos PLU. S'il y a des gens qui appartiennent à des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), nous regarderons cela avec vous. Vous nous direz vos projets à court, moyen et long terme. Un gazoduc a le mérite de pouvoir légèrement infléchir son tracé, la ligne droite n'est donc pas forcément le meilleur tracé possible.

Troisième point, à l'issue de cette présentation, le Directeur vous l'a dit tout à l'heure, les équipes locales de GRTgaz seront présentes sur le terrain. Nous ne sommes pas uniquement un constructeur qui partira après les travaux, nous sommes aussi les personnes qui entretiennent et qui exploitent ces ouvrages. Vous nous reverrez donc pendant de longues années.

Merci, Monsieur le Président. Je vous repasse la parole.

Jean-Yves OLLIVIER

Merci pour cette présentation synthétique qui permet de passer à la phase centrale de cette réunion, qui est la phase questions/réponses ou réactions sur la présentation de GRTgaz.

III) Echanges avec la salle.

Jean-Yves OLLIVIER

Ce n'était qu'une présentation synthétique. Les questions que vous pouvez poser permettent d'approfondir les questions qui vous interpellent. N'hésitez donc pas à poser vos questions. Toute question est légitime. C'est le moment ou jamais pour avoir un premier dialogue avec le maître d'ouvrage.

Je passe maintenant la main à Michel Rostagnat qui va animer ce débat.

Michel ROSTAGNAT, membre de la CPDP

Merci, Monsieur Ollivier. Le débat commence maintenant, c'est la deuxième mi-temps, et la dernière, de notre soirée. Comme le Président vient de le dire, toute question est intéressante, même si certaines seront peut-être un peu plus compliquées, compte tenu des compétences qui sont ici à la tribune. Enfin, vous avez compris le cœur du projet, je pense.

Les règles du jeu sont assez simples. Nous avons deux hôtessees qui sont au fond de la salle, qui vont se précipiter lorsqu'elles verront une main se lever. Nous vous invitons à décliner votre identité si vous le souhaitez. Si vous souhaitez rester anonyme, c'est évidemment possible également. Vous serez un habitant de Marcilly-sur-Tille. Enfin, pour les besoins du verbatim, il est toujours mieux de savoir qui pose la question. Vous allez voir un chronomètre se mettre en place pour, en gros, calibrer votre intervention à un maximum de 4 minutes. En 4 minutes, on a le temps de dire beaucoup de choses, et souvent de poser beaucoup de questions. Il vaut mieux, à mon avis, que vous puissiez en poser une bonne que trois d'affilée, ce qui risque d'embrouiller les gens qui auront à vous répondre.

Rassurez-vous, si vous avez beaucoup de questions, votre tour reviendra certainement. Nous ne partirons pas de la salle tant que tout le monde n'aura pas posé ses questions et obtenu des réponses compréhensibles à ses questions, en tout cas, en ce qui nous concerne.

Celui ou celle qui souhaite poser la première question est le bienvenu.

Jean PETIT, Habitant de Saint-Broingt-les-Fosses

Je suis haut-marnais. On devait passer à Voisines. On n'a pas pu. Alors on s'est dit, nous allons venir ici. Je voudrais vous demander s'il y a des raccordements entre l'ancienne canalisation et la nouvelle.

Michel ROSTAGNAT

Vous souhaitez savoir s'il existe des raccordements entre l'actuelle canalisation, qui est un peu plus petite, et la prochaine, que nous étudions ce soir.

Daniel BOURJAS

Les canalisations ne sont pas reliées entre elles le long du tracé. Les points de jonction des canalisations sont les stations de recompression. L'ancienne canalisation et la nouvelle que nous projetons sont reliées entre elles au sud, sur le projet Val de Saône, à Etrez, puis à la station de Palleau et de Voisines.

Ce sont des stations de recompression du gaz, où il y a une interconnexion qui permet de relier les canalisations facilement.

Christian LEGRAND, Habitant de Saint-Broingt-les-Fosses

Je suis nordiste. J'ai vécu dans le Nord, j'ai vécu à Dunkerque, donc j'ai connu un peu lorsque vous êtes passés là-haut, avec les ports et autres. J'ai fait le sud, j'ai fait le Gard, j'ai pas mal voyagé. Je suis débarqué depuis dix ans ici, en Haute-Marne.

Je voudrais savoir si vous faites la même chose pour passer le gaz pour les compteurs. S'il y a une subvention, si ce sont les mêmes tarifs ou autre.

Michel ROSTAGNAT

Votre question touche les particuliers et la subvention aux compteurs de gaz.

Christian LEGRAND

Chez mes parents, à Valenciennes, ils ont passé le gaz à Arenberg Wallers, où passe le Tour de Roubaix-Tourcoing. Ils sont passés dans toutes les maisons pour demander s'ils voulaient ce raccordement. Le raccordement a été fait. A l'époque, c'était estimé à

600 000 francs. Je voudrais savoir s'il faut un minimum de personnes pour raccorder à moindre prix.

Michel ROSTAGNAT

Je pense que c'est une question, sous le couvert de GRT qui va répondre, qui concerne son cousin germain de la distribution du gaz.

Christian LEGRAND

Oui, il y a Gaz de France. Est-ce que vous êtes compatibles avec eux ou pas ?

Daniel BOURJAS

Effectivement, c'est une question qui intéresse beaucoup de citoyens, de villageois. Là, ce sont de grands projets de gazoducs. Vous voyez la taille du gazoduc, qui fait 1,2 mètre de diamètre. Ces gazoducs ne permettent pas de raccordements directs sur des consommateurs domestiques. Ces gazoducs permettent de renforcer le transport du gaz sur les grandes distances, du nord au sud de la France, ou du sud au nord, mais il n'y a pas de raccordements directs.

Les seuls raccordements qu'il peut y avoir sur ces gazoducs, ce sont des départs d'antennes, qui peuvent être créées, ou des antennes existantes que nous renforcerions à partir de ces gazoducs. Il existe une hiérarchie dans les gazoducs. Ça, c'est la hiérarchie de plus haut rang en termes de diamètre et de pression de gazoduc. Ce sont des autoroutes, si vous voulez.

Après, il y a le réseau régional, que nous exploitons, en diamètre plus petit, des fois en classe de pression plus faible. Après le réseau de transport régional, en antennes, il y a la livraison du gaz à partir d'un poste de livraison au distributeur. Là, le distributeur est en classe de pression de distribution, entre 4 et 8 bars, et il distribue le gaz aux particuliers.

Là, vous faites allusion au raccordement des particuliers sur le réseau de distribution. Nous, transporteurs, nous n'avons pas la possibilité de raccorder directement sur nos réseaux les particuliers.

Christian LEGRAND

A ce moment-là, vous faites juste une chose. Vous passez dans nos terres, pour n'alimenter que les gros. Les petits ne servent à rien.

Daniel BOURJAS

Pour renforcer le dispositif de transport de gaz naturel en France. Denis Suisse-Guillaud a évoqué la fonction de ces gazoducs tout à l'heure, qui est la sécurité d'approvisionnement, d'une part, et un meilleur fonctionnement du marché gazier en France, ce qu'on appelle le marché de gros entre la zone nord et la zone sud.

Quand on parle de sécurité d'approvisionnement, il faut avoir en tête, par exemple, une crise qu'il pourrait y avoir, comme il y a eu en 2009, où les quinze premiers jours de janvier, il n'y a plus eu de gaz russe à la frontière allemande. Le gaz arrive en Lorraine, à Obergailbach, et là, il n'y avait plus de gaz. Le lundi matin, zéro molécule de gaz sont arrivées en France, parce que les Russes avaient un différend avec l'Ukraine. Le gaz qui arrive en Europe occidentale traverse l'Ukraine. Il y avait un désaccord, et il y a eu un clash, qui a entraîné cette rupture d'approvisionnement en gaz.

Ce type d'installations de gazoducs, en termes de sécurité d'approvisionnement, permet de compenser le gaz qui, par exemple, viendrait à manquer de la Russie, par du gaz de Mer du Nord, de la Hollande, par son potentiel d'acheminement du nord vers le sud.

Christian LEGRAND

Par Dunkerque.

Daniel BOURJAS

Par Dunkerque, par exemple. Voilà un peu la nécessité de ces gazoducs.

Le réseau de transport de gaz naturel en France a été construit, depuis les années 60, au fur et à mesure du développement des gisements russes, norvégiens, des gisements situés en Mer du Nord britannique, des gisements algériens qui ont été exploités. L'Algérie a exporté son gaz, non pas par gazoduc, mais par méthaniers. Ce réseau de transport s'est construit en fonction de ces gisements. Dix, vingt, trente, quarante ou cinquante ans après, les gisements d'origine sont épuisés, de nouveaux gisements sont entrés en production. On peut aussi penser qu'il y a un peu plus d'instabilité liée à la position des réserves de gaz naturel conventionnées qui existent aujourd'hui dans le monde. Il y a environ 60 % de réserves de gaz naturel dans le monde qui sont réparties entre la Russie et le Moyen-Orient, le Qatar.

Christian LEGRAND

Le Qatar, c'est une bonne chose, mais s'il ne passe pas par Marseille, si les ports bloquent, il n'y a plus de gaz non plus.

Daniel BOURJAS

Le gaz du Qatar arrive par bateau.

Christian LEGRAND

Oui, mais cela arrive souvent, vous connaissez Marseille. Moi, j'y ai vécu un peu. Quand ils font grève, ils font grève, c'est un peu comme Dunkerque. Quand ils ont fait grève, ils ont fait grève. Cela crée des blocages partout.

Daniel BOURJAS

Le gaz par bateau peut arriver à Fos-sur-Mer, il peut arriver à Barcelone pour venir après en France, il peut arriver à Saint-Nazaire.

Christian LEGRAND

Qu'est-ce qu'ils ont fait à Dunkerque ? Les bateaux allaient à Ostende.

Michel ROSTAGNAT

Excusez-moi, Monsieur. Je pense que vous auriez intérêt à regarder la vidéo de la soirée de Lyon, qui portait notamment sur ces questions géostratégiques. Vous y trouverez certainement les réponses qui vous intéressent.

Nous y reviendrons, si vous avez encore des questions. Nous allons donner la parole au reste de la salle dans l'immédiat.

François FEBVRET, Habitant de Véronnes

On a déjà le gazoduc qui passe chez nous. A quelle distance ce chantier se situe-t-il ? Peut-il s'approcher de l'autre ? Quelle est la distance minimale ?

Ensuite, j'aurai une deuxième question.

Daniel BOURJAS

La distance minimum entre deux gazoducs est de dix à vingt mètres en fonction de la nature des terrains. C'est-à-dire que pour des questions de sécurité et de voisinage d'installations, la distance minimum correspond à une moyenne de quinze mètres.

Michel ROSTAGNAT

Vous aviez une deuxième question, Monsieur.

François FEBVRET

Sachant que vous pouvez vous approcher à quinze mètres ou plus, nous voyons très bien où vous allez passer, et vous savez très bien où vous allez passer le tuyau aujourd'hui.

Michel ROSTAGNAT

Vous voulez dire que le tracé est déjà déterminé.

Ludovic LECELLIER

Pour vous répondre directement, pas du tout. Dans le sens où, techniquement, c'est ce qu'on peut faire. Nous pouvons nous rapprocher à quinze ou vingt mètres de la canalisation existante, mais aujourd'hui, le parallélisme strict, à quinze ou vingt mètres, n'est pas encore choisi. Nous étudions les enjeux. En trente ans, il y a eu beaucoup d'urbanisation.

Par exemple, à Remilly-sur-Tille, un lotissement s'est construit autour de la canalisation existante. Aujourd'hui, il est impossible de s'approcher de cette canalisation. Le parallélisme et le tracé ne sont pas choisis ce soir. Ce soir, nous discutons. Il nous reste encore beaucoup d'enjeux à découvrir. Nous ne sommes pas encore allés voir tous les maires des communes. Nous ne savons pas ce qui va se passer. Nous ne connaissons pas les projets de développement de vos communes. Nous savons qu'il existe des projets éoliens, photovoltaïques. Nous le savons, mais nous ne savons pas exactement où ils sont placés. Il y a également des enjeux environnementaux.

Aujourd'hui, la canalisation existante coupe deux fois la Venelle. C'est un impact sur l'environnement qu'il faut mesurer. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas vous dire que le tracé passera à quinze ou vingt mètres de la canalisation tout au long des 200 kilomètres. C'est impossible.

Michel ROSTAGNAT

Nous y reviendrons peut-être tout à l'heure, Monsieur, si vous avez des soucis localisés, ponctuels, dont vous souhaiteriez nous faire part.

Je crois qu'il y avait une question là-bas.

Marcel FONT, Maire de Lux

Moi, c'est un problème d'impact concernant la largeur du fuseau. Nous avons un projet d'implantation d'éoliennes qui est en plein dans la largeur du fuseau. J'espère que nous obtiendrons satisfaction, parce que vis-à-vis de la localisation, nous sommes à 700 mètres de la canalisation. Mes prédécesseurs ont à plusieurs reprises demandé un raccordement, pour lequel nous n'avons jamais obtenu gain de cause.

J'espère que cette fois-ci, nous pourrions avoir gain de cause pour le développement de notre commune, pour pouvoir installer notre parc éolien.

Michel ROSTAGNAT

Pardonnez-moi, Monsieur, vous souhaitez avoir un raccordement au gaz de votre parc éolien ?

Marcel FONT

Non, je veux dire que mes prédécesseurs – je suis maire depuis 2008 – ont demandé à plusieurs reprises un raccordement au réseau. La canalisation passe à 800 mètres du village et chaque fois, on nous a répondu qu'il fallait un gros consommateur de gaz pour pouvoir tirer une canalisation.

La canalisation passe dans le village. Ça a un impact, parce qu'ils vont s'installer à 30 mètres de la canalisation, mais nous, on nous a imposé cette canalisation. J'espère que cette fois-ci, nous ne raterons pas l'occasion d'implanter un parc éolien dans la zone. Comme Monsieur le disait, j'espère que ce sera en parallèle de l'autre canalisation, 15 mètres qui pourraient ne pas nous gêner.

Michel ROSTAGNAT

Votre souci est d'avoir un raccordement de votre village au gaz.

Marcel FONT

Non. C'est déjà terminé. Je regrette simplement que cela n'ait pas été fait auparavant.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Peut-être une réponse à deux niveaux. Sur votre projet éolien, rencontrons-nous. Vous rencontrerez sans doute mon voisin et moi-même, pourquoi pas, et voyons où se situe votre projet. Je crois qu'on le connaît un peu. Nous l'avons repéré. En tout cas, des personnes nous l'ont déjà signalé. Après, si vous avez un souhait particulier de voisinage de la canalisation, dites-le-nous. L'idée est que cette canalisation s'adapte au territoire. Nous essaierons de faire en sorte que cela ne soit pas un vœu pieux. Le problème, c'est que les territoires ne sont pas forcément d'accord. Néanmoins, si sur une commune donnée, vous avez un tracé préférentiel, et que nos études corroborent tout ça, et qu'il n'y a pas d'enjeu majeur côté environnement, pourquoi pas. Ne nous privons pas d'être intelligents.

Sur le premier point, compatibilité avec le projet éolien, donnons-nous rendez-vous. Laissons finir le débat public et donnons-nous rendez-vous. Vous nous dites où vous êtes, où vous souhaitez faire ce projet éolien. Nous ne nous poserons pas la question de savoir s'il est possible ou pas. C'est aussi un autre débat. Le nombre de projets éoliens que nous rencontrons tout le long, je ne sais s'ils le seront tous, mais refermons la parenthèse.

Rencontrons-nous et voyons ce que nous pouvons faire.

Sur la deuxième question, concernant le raccordement au gaz naturel, le Directeur l'a dit, c'est à la fois de la haute pression, de grosses quantités, des choses comme ça. Nous ne desservons pas une commune, fût-elle de plusieurs milliers d'habitants, avec un énorme tuyau.

Pour vous donner un ordre d'idée, ce tuyau fait 1,2 mètre de diamètre. Le diamètre destiné à l'alimentation des communes fait 10 centimètres, voire cinq centimètres. Il n'est pas en acier, il est en polyéthylène. C'est une autre technique et on est dans des pressions très basses. C'est autre chose et ce n'est pas notre métier d'alimenter les communes.

Par contre, la question n'est peut-être pas fermée. Il faut vous rapprocher de votre syndicat d'énergie départemental. Là, il y a une procédure assez compliquée, c'est la réglementation malheureusement, il faut que la commune ou un groupement de communes fasse un appel d'offres, et qu'elle intéresse des distributeurs. Ils peuvent s'appeler Antargaz, GRDF, Direct Energie. Il y a un certain nombre de gens qui font des raccordements de communes, mais nous, nous verrons avec eux où ils viendront chercher leur gaz. C'est dans un second temps. Dans un premier temps, il faut plutôt voir avec les distributeurs, nous l'avons évoqué tout à l'heure. Et là, il faut organiser une concurrence, c'est la réglementation.

Désolé de vous décevoir sur ce deuxième point. Sur le premier, je pense que nous pouvons nous rencontrer et tenter de trouver un moyen.

Maurice CHENNEVIÈRE, Habitant d'Orville

Nous avons déjà vécu le gazoduc qui s'est très mal fini, parce qu'un entrepreneur est tombé en faillite. Quand il a fallu passer le broyeur à cailloux, il n'y avait plus de broyeur à cailloux. La terre, il l'a embarquée, il nous a laissé les pierres. J'ai demandé à Gaz de France de nous remettre un peu de terre au bord de la rivière, parce que la rivière s'en va un peu par là.

Je voulais demander si la canalisation pouvait passer soit à droite, soit à gauche, c'est-à-dire soit à Selongey, soit à Chaignay. En plus, elle ne peut pas recouper l'autre, c'est impossible qu'elle passe sous l'autre. Ça, vous ne l'avez pas dit.

Michel ROSTAGNAT

Sur le début de votre question, Monsieur, qui portait sur les griefs que vous avez par rapport à l'ancien chantier, je suppose que les exploitants qui sont dans la salle pourront relayer le message de Monsieur Suisse-Guillaud. Je pense que c'est un sujet qu'ils connaissent bien.

Je vais passer la parole à Monsieur Suisse-Guillaud.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Nous avons dû faire quelques progrès en quarante ans, j'espère. Si nous vous avons laissé un mauvais souvenir, honnêtement, c'est l'une des premières fois. Mais il y a toujours une première fois, donc nous le prenons en compte. Cela se passe comme ça.

Honnêtement, en 1979, je n'étais pas né ou presque pas. Simplement, maintenant, nous faisons un état des lieux avant travaux. Vous nous spécifiez vos contraintes. Nous faisons un état des lieux après travaux. Tant que vous n'avez pas de quitus, et vos Chambres d'agriculture, vos syndicats agricoles pèsent lourd sur nos épaules. Si nous ne trouvons pas de solution, nous avons tous ces gens sur le dos.

Faillite, OK. Nous organiserons le système pour faire prendre le relais par d'autres. Nos collègues de l'époque avaient peut-être plein de bonnes intentions, mais cela leur était peut-être un peu passé entre les doigts. Il y a une espèce de garantie de bonne fin.

De toute façon, nous allons signer des protocoles avec les Chambres d'agriculture. Il y a un protocole national, puis sans doute un protocole départemental. Cette chose sera prévue, puisque vous le faites remonter. J'imagine qu'il y a des représentants de la profession agricole dans la salle, de l'institution, auquel cas, ce sera marqué. Nous prévoyons ce cas-là.

Vous avez raison, Monsieur. Honnêtement, c'est la première fois que l'on nous en parle sur ce secteur, mais ce n'est pas une mauvaise idée.

Sur l'idée de croisement des canalisations, je donne la parole au volet technique du projet, parce que je pense que nous avons peut-être des réponses.

Ludovic LECELLIER

Sur cette carte, vous pouvez voir que le fuseau est de part et d'autre de la canalisation existante. Il faut savoir que les croisements avec l'ancienne canalisation sont tout à fait possibles. Pour preuve, nous savons déjà qu'à Voisines, nous devons partir à l'ouest de la canalisation existante, alors qu'à Etrez, nous partirions à l'est. Nous allons donc croiser notre canalisation et nous pouvons le faire. Ce n'est pas un problème technique.

Nous passons dessous, nous creusons en surprofondeur. Nous nous laissons une marge de sécurité entre la canalisation existante et la nouvelle canalisation, et nous creusons plus profond.

Maurice CHENNEVIÈRE

Le côté Selongey est plus court que le côté Chaignay.

Ludovic LECELLIER

Aujourd'hui, nous ne connaissons pas encore tous les enjeux, je ne peux pas vous dire.

Maurice CHENNEVIÈRE

Sur le dossier, il y a les bornes. Il ne faut quand même pas massacrer les forêts.

Ludovic LECELLIER

Effectivement, c'est l'un des enjeux.

Michel ROSTAGNAT

Peut-on avoir un zoom de cartographie de façon à voir ce que vous dites, que vous nous expliquiez par où il faut passer. La carte est-elle suffisamment précise pour que vous puissiez nous expliquer que nous comprenions ?

Vous êtes à Orville, à l'extrême nord de la Côte d'Or, tout en haut de la carte.

Ludovic LECELLIER

Orville, c'est au nord, au-dessus de la Venelle. C'est avant de passer la nationale qui monte à Langres.

Aujourd'hui, la canalisation passe effectivement à l'ouest d'Orville. Mais après les premiers enjeux agricoles, environnementaux et humains que nous avons menés sur ce territoire, nous ne pouvons pas dire si nous allons recroiser Orville à l'est ou à l'ouest.

D'un côté, j'ai des enjeux environnementaux forts, comme la Venelle ou, comme vous dites, les forêts. J'ai aussi l'aérodrome, qui peut me gêner. Je ne peux pas vous dire si je vais repasser en parallélisme sur Orville. En tout cas, pas aujourd'hui. Ça, c'est la prochaine étape. Nous allons finir le débat public, nous allons continuer nos études et à ce moment-là, nous reviendrons voir tous les maires, nous ferons des concertations, des réunions publiques pour discuter des enjeux de chacune des communes. Nous irons même jusqu'à la parcelle agricole.

Michel ROSTAGNAT

Votre question est effectivement utile, Monsieur, puisqu'elle nous permet d'enregistrer un peu les difficultés.

Maurice CHENNEVIÈRE

Vous avez évité les arbres fruitiers. Vous passiez au plus raccourci.

Ludovic LECÉLLIER

C'était il y a trente-cinq ans. Aujourd'hui, l'administration nous impose de passer ou de ne pas passer à certains endroits, et nos études techniques nous permettent de passer à des endroits plus facilement qu'à l'époque.

Mais comme l'a dit Monsieur Suisse-Guillaud, la ligne droite n'est pas forcément le plus intéressant pour un projet de canalisation.

Michel ROSTAGNAT

Nous allons passer sur la droite de l'Assemblée.

Roland BIGUEURE, Maire d'Orville

Je suis également propriétaire. Comme il vient d'être dit, nous avons un très mauvais souvenir du passage de la canalisation. Ma question est la suivante : est-ce que GRTgaz reste responsable de A à Z des travaux ? Car la dernière fois, vous étiez des filous, vous avez sous-traité à Canalisations de Gaz de Paris, qui sous-traitait à un autre qui sous-traitait à un autre, et on ne vous a jamais vus sur le terrain. On est tombé sur un dénommé MANSI en faillite. Vous n'êtes jamais venus. Il a vendu la terre, il a laissé les cailloux. Voilà la vérité. Là, êtes-vous responsables de A à Z ?

Ma deuxième question est la suivante : vous êtes quand même des gens bien implantés, très riches, trouvez-vous normal de ne pas payer une redevance annuelle pour passer sur ces terrains.

Michel ROSTAGNAT

Monsieur Suisse-Guillaud, j'imagine que vous avez eu vent du chantier d'Orville en tant qu'entreprise, même si c'est un peu vieux. Pouvez-vous répondre à l'intervention de Monsieur le Maire ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

Il se trouve que nous avons recherché des gens qui avaient connu ce chantier. Honnêtement, nous n'avons presque plus personne.

Roland BIGUEURE

Non.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Non, je vois bien que vous êtes nombreux, je peux vous compter, je parlais de chez nous. Il faut aller chercher des retraités. Globalement, c'était des travaux qui étaient conduits plus largement depuis Paris. Maintenant, c'est un peu décentralisé. Honnêtement, nous n'avons pas retrouvé beaucoup de traces, malheureusement.

Honnêtement, des filous, nous l'étions sans doute, et l'entreprise l'était. Il faut que nous puissions revenir pendant cinquante ans derrière. Par conséquent, les comportements comme ceux-ci, j'espère, et je pense, le Directeur pourra vous le confirmer, que nous n'avons plus ce type de comportement. Nous discutons.

Honnêtement, si ce genre de choses se produit, la canalisation ne sera pas mise en œuvre. Nous n'aurons pas le constat de mise en service de l'administration.

Je pense que depuis la décentralisation, les maires ont acquis du pouvoir. L'administration doit nous délivrer un constat de mise en service. Si vous faites remonter auprès de l'administration, la DREAL ou l'ancienne DRIRE, et que vous dites que nous nous sommes comportés comme des filous ou des sagouins, je peux vous dire que notre constat de mise en service ne sera pas donné.

Si, d'autre part, avec les organisations agricoles, parce que c'est avec elles que nous signons, mais pourquoi pas avec l'association des maires, je ne suis pas contre, nous avons une garantie de bonne fin, nous nous engageons, nous, GRTgaz, malgré une faillite, malgré des ennuis, malgré les Parisiens, malgré la sous-traitance, à convenir d'un accord. La volonté est totale.

Peut-être que le Directeur dira quelque chose. Simplement, sur la redevance, le législateur n'a pas prévu de redevance annuelle pour les propriétaires. Par contre, il a prévu une redevance annuelle pour les communes. Elle est de 500 euros par kilomètre et par an. 510 ou 515 maintenant, car c'est réévalué tous les ans. Ça s'appelle une indemnité forfaitaire pour les entreprises de réseau. Soit c'est la commune qui touche, soit c'est l'intercommunalité. En tout cas, nous payons au niveau national 20 millions d'euros pour l'ensemble de notre réseau. Cela ne change pas le problème pour le propriétaire, ça change le problème pour les communes.

Voilà ce que je souhaitais dire sur les indemnités annuelles. Ce ne sont pas les propriétaires, ce sont les communes. C'est la loi.

Roland BIGUEURE

Ce que vous venez de dire, est-ce en service ? Parce que nous, communes, nous ne vous avons jamais rien demandé, et vous ne nous avez jamais rien offert.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Que nous ne vous offrions rien, je comprends un peu, mais le percepteur ou les services fiscaux, tous les ans depuis deux ans, nous adressent cette demande. C'est le député Bouvard. C'est une des compensations liées à la disparition de la taxe professionnelle, pour faire simple. Le député Bouvard, qui est un très bon connaisseur de cette affaire, a fait voter une disposition par l'Assemblée nationale et le Sénat. Après, c'est une mesure fiscale et sur la base de la déclaration des communes ou des intercommunalités, les services fiscaux nous adressent tous les ans et nous payons. Vous devriez toucher quelque chose. C'est peut-être les communes.

Roland BIGUEURE

Nous aurons appris quelque chose. Merci.

Michel ROSTAGNAT

Monsieur le Maire, vous avez obtenu une réponse à votre question ? Tout va bien ? Monsieur a une question.

Joël MAZUE, Maire de Véronnes

Je voulais savoir si le tracé allait nous être présenté, et à quel moment.

Ensuite, j'aurais aimé savoir si dans certaines zones, il y allait avoir des explosifs mis en œuvre pour faire le tracé. Dans les zones rocheuses ou autres, va-t-il y avoir de la terre de remise sur la canalisation ?

Michel ROSTAGNAT

Cela fait deux questions : sur le tracé précis et sur l'utilisation d'explosifs dans les zones rocheuses.

Ludovic LECELLIER

Je vais essayer de répondre dans l'ordre.

Pour le tracé précis, effectivement, nous viendrons vous voir. D'abord les maires, ensuite, nous organiserons ce qu'on appelle des réunions publiques pour présenter le tracé à toutes les personnes de la commune.

Quand ? Dès que nous aurons plus avancé sur nos études, une fois que le débat public sera terminé, c'est-à-dire au cours du premier semestre 2014. Ce sera donc assez rapide. En tout cas, la visite des maires des communes sera assez rapide. Les réunions publiques avec les différents participants des communes se tiendront plutôt en fin d'année 2014, je pense.

Joël MAZUE

S'agira-t-il d'un tracé définitif ou sera-t-il encore révisable ?

Ludovic LECELLIER

Le tracé sera définitif à la fin de l'enquête publique, voire même, si j'étais tatillon, une fois que la canalisation est posée. Effectivement, côté administratif, il y a jusqu'à l'enquête publique – qui est réalisée pendant la procédure que Monsieur Suisse-Guillaud vous a montrée tout à l'heure au niveau des calendriers – c'est-à-dire fin 2015, pour modifier le tracé.

Ensuite, l'utilisation d'explosifs ou de dynamite. Nous n'utilisons plus d'explosifs pour poser nos canalisations, quelle que soit la nature du sol. C'est l'avantage par rapport à la pose d'il y a trente-cinq ans. Aujourd'hui, il existe des engins – nous appelons ça une trancheuse – qui nous permettent de créer des tranchées dans des sols très durs, type granit ou roche comme sur le Plateau de Langres.

Dans ce cas, les cailloux sont concassés. Nous essayons de les concasser le plus petit possible pour ensuite les remettre sur la canalisation. La canalisation est elle-même protégée par une couche, je ne me souviens plus exactement de la matière. Ensuite, on

remet cette roche concassée au-dessus, tout en respectant le tri des terres et en remettant la terre végétale sur le dessus, bien sûr.

J'espère avoir répondu à toutes les questions.

Michel ROSTAGNAT

Monsieur, vous parlez des cailloux, Monsieur Suisse-Guillaud vous répondra peut-être en même temps qu'il répondra à la question précédente.

Monsieur Bourjas répondra globalement à ces deux questions.

Ludovic LECELLIER

Je vais répondre à la question des cailloux.

Maurice CHENNEVIÈRE

Je parle de la roche. Vous la broyez complètement ?

Ludovic LECELLIER

De base, nous broyons ce qui est nécessaire pour le remblaiement, le reste part en décharge normalement.

Maurice CHENNEVIÈRE

Ça reste ? On le met sur le côté et après, on le reprend. Les pelleteuses mettent la terre sur le côté et on emmène ce qu'on veut avec.

Ludovic LECELLIER

Non, nous faisons attention quand même.

Michel ROSTAGNAT

Réponse de GRTgaz, et dans la foulée, Monsieur Bourjas répondra à Messieurs les Maires de Véronnes et d'Orville.

Daniel BOURJAS

Je voulais rebondir sur l'intervention de Monsieur le Maire d'Orville et Monsieur Chennevière, qui est intervenu sur le même sujet. En tant que représentant de GRTgaz, il est très désagréable pour moi d'entendre ce que vous avez dit. C'est-à-dire que l'un de nos chantiers, il y a trente-cinq ans, a laissé des cicatrices encore vivantes aujourd'hui. Je peux dire que notre souhait, c'est que ce chantier, s'il est décidé, ne se passe pas comme ça.

Nous pouvons prendre l'engagement de signer une charte de bon achèvement qui attestera tout ce que nous vous avons dit en public ce soir, pour que ce ne soit pas que des intentions ou des paroles qui s'envolent, mais que cela vous donne l'attestation de la bonne volonté qu'un nouveau chantier, qui passerait dans la même commune, se déroule pour le mieux pour les habitants, pour vous, Monsieur le Maire, pour les propriétaires et pour les exploitants agricoles.

Voilà ce que je peux prendre comme engagement ce soir.

Michel ROSTAGNAT

Merci, Monsieur Bourjas. Je donne la parole à Monsieur le Maire de Véronnes.

Joël MAZUE

Vis-à-vis du chantier, les collectivités seront-elles conviées à suivre le chantier avec vous ? Et surtout à prendre parti lors de la recette et de la réception des travaux sur la commune notamment ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

On peut même penser à une chose à deux niveaux. D'abord, si vous êtes concernés en tant que propriétaires, c'est-à-dire si nous utilisons vos chemins, c'est vrai pour le Conseil général aussi, si nous utilisons du terrain communal, ce qui vaut pour les propriétaires privés vaut pour les propriétaires communaux.

Nous ferons un état des lieux avant d'entrer. Votre voirie était neuve, elle a été dégradée, elle est sale, etc. Sur notre vie ensemble durant le chantier, nous pouvons convenir de voir avec vous le plan de circulation. Je ne donne pas dans l'ordre. Nous pouvons parler avec vous des horaires de chantier. Il se pourrait qu'à côté ou pas très loin, il y ait la maison de retraite ou quelque chose qui gêne. Si vous nous dites que c'est possible entre 12 heures et 14 heures, ça va être un peu compliqué, mais nous pouvons convenir de ne pas démarrer trop tôt. Nous pouvons trouver des solutions.

Les départements ne manquent pas de dire que tel jour, la circulation est restreinte sur telle départementale. Vous pourrez nous dire ça. Après, il faut que nous puissions faire notre chantier. Il y a toute une série de choses.

Je pense que sur les nouveaux chantiers que nous faisons, tels que le Directeur l'a dit, nous nommons un interlocuteur par commune. Nous essayons de vous désigner, dans notre organisation qui est compliquée, certains l'ont dit, un interlocuteur par commune. Vous avez au moins quelqu'un au téléphone pour dire : « *Ça ne va pas, je ne suis pas d'accord, venez me voir* ». Là, vous avez quelqu'un.

Cela ne veut pas dire que nous ferons des miracles. Cela veut dire que nous essayons de progresser. Comment ? J'espère que nous progresserons. En tout cas à Orville, j'espère que nous progresserons.

L'idée, c'est que nous ne fassions pas les choses contre les communes. C'est du mauvais travail de toute façon. Nous y reviendrons dans cinq ans, dans sept ans, ou dans dix ans, ou dans deux ans, et vous nous direz que ça s'est mal passé. Comme le dit le Directeur, c'est assez inacceptable, et vous avez raison, puisque vous y étiez. Nous n'y étions pas, donc vous avez raison.

Ca peut être aussi dans cette charte de bonnes relations avec les élus, avec les communes, qui comprendra nos engagements. Un interlocuteur reconnu, des états des lieux avant et après sur le patrimoine communal, des horaires convenus ensemble, des plans de circulation. Tout ce que j'ai dit. Nous pouvons convenir de choses qui soient un peu moins rudes que ce que vous avez connu, parce que ce n'est plus acceptable maintenant. Ce qui était peut-être acceptable il y a quarante ans ne l'est plus aujourd'hui.

Vous appelez le Préfet ou vous dites à la DRIRE que vous ne comprenez pas ce que nous faisons, que ce n'est pas sérieux, et nous serons obligés de nous justifier vis-à-vis de l'administration. Cela ne nous plaira donc pas terriblement de mal faire notre travail. Autant bien le faire la première fois.

Michel ROSTAGNAT

Merci beaucoup. Une main se lève à nouveau.

François FEBVRET, Habitant de Véronnes

Une question, plutôt au niveau des exploitants. A quoi imputez-vous le réchauffement sur le tuyau permanent ? Principalement l'hiver. L'avance de la maturité était de l'ordre de quinze jours. D'où une baisse de rendement systématique tous les ans. Des exploitants vous ont-ils déjà posé la question ou fait des réclamations par la suite ?

Michel ROSTAGNAT

Le tuyau chauffe la terre environnante, c'est ce que vous dites. Monsieur Suisse-Guillaud, avez-vous la réponse ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

Oui, vous avez raison. On voit la canalisation quand il y a peu de neige. Cela n'a pas été clairement identifié dans le cadre des protocoles agricoles nationaux. L'aspect réchauffement, avance de la maturité, perte de récoltes, je n'en disconviens pas. Je dis simplement que pour le moment, cela n'a pas été noté par vos représentants agricoles et intégré dans les protocoles.

Si vous pensez que c'est un sujet délicat, ou que c'est lié à la nature du terrain, faites remonter cela dans le cadre de la profession agricole et nous intégrerons ce type de choses.

Il ne faut peut-être pas penser que nous allons payer *ad vitam aeternam*, mais s'il y a une perte de récoltes ou un défaut de rendement liés à des réchauffements, pourquoi pas.

Vous avez raison sur le fait de la neige. Je suis l'un des négociateurs du protocole agricole national, et ils ne nous ont pas signalé cela au plan national. Je comprends que ce n'est peut-être pas un problème national. Par contre, si le problème est avéré sur le plan départemental, signalez-le à vos Chambres et à vos représentants syndicaux, quel que soit le bord, et nous l'intégrerons.

François FEBVRET

Il est certain que vous n'allez pas trouver cela dans la vallée de la Saône, de Lyon ou de la Drôme, mais si vous arrivez par chez nous, quand vous avez quitté la vallée de la Tille, vous remontez sur le Plateau de Langres et là, ça pose problème tous les ans.

Michel ROSTAGNAT

Y a-t-il d'autres questions ? Oui, Monsieur le Maire adjoint.

Daniel BALLAND, premier adjoint au maire de Marcilly-sur-Tille

Je veux juste faire une remarque, ce n'est même pas une question. Vous avez parlé de SCOT. Moi, j'ai entendu parler à la communauté de communes COVATI d'un projet de SCOT qui couvrirait tout le nord dijonnais, donc qui couvrirait tout le secteur concerné. Simplement, vous savez qu'il y a des élections pour les délégués de la communauté de communes, pour les conseillers municipaux, etc. Ce n'est qu'une idée pour l'instant. Le SCOT couvrirait les quatre communautés de communes, celle de Selongey en commençant par le nord, celle d'Is-sur-Tille, celle de Grancey-le-Château, et celle du Pays, que tout le monde connaît.

Je pense que le phasage va être difficile.

Michel ROSTAGNAT

Merci, Monsieur le Maire, pour cette mise en perspective. Je ne suis pas sûr que cela appelle des réponses de la part de GRTgaz, mais ils l'intégreront bien sûr dans leurs travaux. En tout cas, c'est un élément de contexte important pour GRTgaz.

Avez-vous d'autres questions ?

Dans le débat que nous venons d'avoir, nous avons eu plusieurs interventions sur le thème du raccordement des particuliers sur ce gros tuyau. Effectivement, je pense que vous avez compris la réponse de GRTgaz, qui consiste à dire qu'ils sont plutôt exploitants d'un réseau autoroutier que de chemins vicinaux. Il faut donc ensuite passer du gros tuyau aux petits tuyaux en passant par des tuyaux moyens, et cela ne se fait pas tout de suite. Mais le chevelu de GRTgaz existe.

Et puis, nous avons eu l'intervention de Monsieur le Maire d'Orville sur ce souvenir un peu douloureux des années 70 lors de la pose du premier tuyau et la réponse de Monsieur Bourjas, qui s'est engagé à être plus propre cette fois-ci.

Je pense que ce sont deux éléments importants de la discussion que nous venons d'avoir, sans exclusivité, puisque les questions sont ouvertes.

Monsieur, vous avez peut-être d'autres questions.

Christian LEGRAND, Habitant de Saint-Broingt-les-Fosses

Je suis à Saint-Broingt-les-Fosses, qui est à côté d'ici, à 35 kilomètres, pas beaucoup plus. Si je vous interdis de passer dans mes champs et dans mes bois, que pouvez-vous faire ?

Michel ROSTAGNAT

Ce n'est pas à moi qu'il faut poser la question, mais je vais me tourner vers GRTgaz, qui va répondre.

Christian LEGRAND

Si je refuse que vous passiez, je sors le fusil, le canon, les grenades ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

Je ne sais pas si j'ai la réponse face à un fusil, je ne suis pas d'un courage à ce prix-là.

Sur le principe, nous allons essayer de discuter avec les communes sur leurs projets et leur développement à moyen et long terme. Nous essaierons de ne pas gêner ce développement.

Ensuite, si les communes veulent organiser des réunions publiques, sur la base du tracé, donc plus tard, vous viendrez nous dire que vous n'êtes pas d'accord pour que nous passions là. Si vous nous dites qu'il faut passer chez vos voisins et que vos voisins acceptent, bon. Par contre, si nous pouvons passer à la limite de vos parcelles, pourquoi pas. Essayons d'être intelligents.

Cela ne se transforme quand même pas en spaghetti. Par contre, nous pouvons infléchir, notamment sur les projets communaux, sur les projets de salles des fêtes, de choses comme ça, puisque ce sont des établissements que nous devons éviter, nous essaierons de les prendre en compte. Nous prendrons en compte les projets de développement de zones d'activité, Monsieur le Maire adjoint en parlait tout à l'heure. Je ne sais pas où seront celles de la COVATI, mais nous nous rapprocherons d'elle et nous verrons.

Après, si vous ne voulez pas, c'est que nous n'aurons pas bien travaillé. Si vous êtes le dernier Gaulois irréductible, ce sera un peu compliqué pour vous, puisqu'après, derrière, nous bénéficierons d'une déclaration d'utilité publique. Nous ne pouvons pas vous exproprier, il faudra donc que nous trouvions une discussion avec vous. Par contre, vous serez obligé de nous laisser passer, mais il faudra que nous trouvions un accord. Il y a 3 500 propriétaires sur le tracé, à peu près. Ce n'est donc pas la course à l'échalote.

Il y a deux indemnités, en gros. Une indemnité va aux propriétaires et une indemnité va à l'exploitant. L'indemnité de l'exploitant prend place dans le cadre des protocoles agricoles que je signalais. Pour les propriétaires, c'est en gros la valeur vénale du terrain, mais nous vous la laissons. Convenez que ce sont des conditions que nous obtenons, hors problème de succession ou d'indivision. Sur les 4 000 propriétaires, nos équipes font en sorte de bien faire leur travail avec les exploitants locaux, et nous essayons d'avoir 95 %, 98 % d'accords amiables, évidemment.

Christian LEGRAND

Je ne cultive pas, moi. Moi, je vais faire une chose, j'ai un terrain à bâtir. Je vais aller voir un promoteur qui va m'acheter plus de 2 000 hectares et on n'en parle plus. Je peux le faire.

Michel ROSTAGNAT

Nous avons bien compris la question. Y a-t-il d'autres interventions ?

Joël MAZUE

Etes-vous propriétaires de la canalisation ? Avez-vous un délai ? Avez-vous une durée ? Dans l'avenir, cette canalisation peut-elle être revendue ? Pouvez-vous être rachetés par un autre groupe étranger ou national ? Comment cette canalisation peut-elle vivre ? Quels sont les risques ? Quel est l'avenir d'une canalisation telle que celle-ci ?

Michel ROSTAGNAT

L'avenir de la société GRTgaz, c'est un peu ça qui est derrière.

Daniel BOURJAS

Nous sommes promis à un bel avenir, puisque nous avons des projets d'investissement, ce qui est rare aujourd'hui. Le capital de GRTgaz, issu de Gaz de France, était à GDF Suez à 100 %. Depuis deux ans, il y a eu une ouverture de capital à hauteur de 25 % au bénéfice de la Caisse des Dépôts.

Globalement, la structure de notre actionnariat est protégée par la loi, puisque seule une société de capitaux publics peut entrer au capital de GRTgaz. Il faut qu'il y ait plus de 51 % de capitaux d'Etat pour entrer au capital de GRTgaz.

Cela donne déjà une idée de l'évolution de GRTgaz dans le temps.

Après, concernant nos ouvrages, nous exploitons des canalisations depuis plus de cinquante ans. Un ouvrage de ce type, avec les techniques de construction, les techniques de maintenance d'aujourd'hui, c'est au-delà de cinquante ans. Ce sont des canalisations d'acier de forte épaisseur, de 1,5 à 2,5 centimètres. Ce sont des moyens d'investigation dans les techniques de maintenance performants. Par exemple, régulièrement, nous passons un piston instrumenté, bourré d'électronique, dans la canalisation et il donne l'image de l'épaisseur, des joints soudés, des petits défauts, etc. Il faut vérifier s'ils sont acceptables. Il

faut vérifier s'il faut réparer. Pour vous dire les moyens que nous mettons en œuvre dans le cadre de l'exploitation de nos ouvrages.

La durée de vie d'un ouvrage comme celui-ci n'est pas infinie, mais elle est très longue, au-delà de cinquante ans.

Nous serons présents dans les territoires sur le très long terme.

Michel ROSTAGNAT

Le tuyau sera présent, il l'a prouvé par les précédents tuyaux que vous avez posés il y a déjà cinquante ou soixante ans, et la société GRTgaz paraît elle-même promise à un bel avenir. Je ne sais pas si cela répond à votre question. Partiellement, suffisamment pour ce soir.

Il y a une autre question.

Christophe LELOUP, Habitant de Selongey

J'ai une question d'ordre local et une question très générale.

Nous avons vu que la distribution de gaz à partir de cette canalisation n'était pas possible sur les villages. Il y a un certain nombre de projets sur le territoire concernant la méthanisation. Est-ce que l'approvisionnement de cette canalisation via la méthanisation est possible ?

Ma deuxième question est beaucoup plus générale. D'un point de vue national et international, nous avons le souci de réduire l'émission de gaz à effet de serre. Là, manifestement, il y a un besoin important, que vous comblez. Qu'en est-il par rapport à la politique générale qu'il peut y avoir sur l'approvisionnement en énergie ?

Michel ROSTAGNAT

La méthanisation est une question qui a été posée dans des débats précédents. Je pense que GRTgaz va pouvoir éclairer le débat.

Sur les gaz à effet de serre, vous avez raison. C'est une question qui se pose et qui a déjà été posée. Je laisse donc la parole à Monsieur Suisse-Guillaud pour la réponse.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Sur la méthanisation, la réponse est oui sur le principe, tout dépend de la grosseur de l'unité de méthanisation. Tout dépend de la taille de l'outil industriel.

Je vais prendre deux exemples. Une ferme ou quelques exploitations agricoles sont raccordées en priorité - c'est une histoire de débit, de pression, de nature de l'installation - sur les petits tuyaux, donc plutôt sur le réseau de distribution.

Les unités plus grosses, en Saône-et-Loire, à Chagny, vous avez un exemple, c'est une unité de méthanisation qui est derrière une usine de traitement des ordures ménagères. Là, ce sera raccordé sur le réseau régional, qui est géré par Monsieur Bourjas. Ce sont des canalisations qui font 300 à 400 millimètres, voire 200 millimètres en acier. Elles sont donc beaucoup plus petites avec une pression plus faible.

Sur ce genre de canalisation, il faudrait vraiment de très grosses unités, parce que la pression est à 68 bars. Pour qu'il n'y ait pas de déséquilibres, il faudrait monter la pression de votre unité de méthanisation à peu près dans ces proportions, donc des compresseurs, donc des investissements.

C'est vraiment une question qu'il faudra se poser, que les promoteurs de projets de méthanisation connaissent. Il y a un problème de localisation et de raccordement à la canalisation qui va bien. On peut la prolonger. Mais une canalisation comme celle-ci coûte à peu près 2 millions d'euros du kilomètre pour faire simple. Une canalisation de distribution de gaz coûte 15 000 euros ou 20 000 euros. Nous ne sommes donc pas dans les mêmes ordres de grandeur.

Méthanisation : il faut que les promoteurs de projets de méthanisation viennent nous rencontrer, rencontrent aussi le distributeur. Entre nous, nous voyons ce qui va le mieux en fonction du réseau existant ou du réseau à prolonger.

Toutefois, penser que nous pourrions utiliser ce genre de canalisation pour des projets classiques de méthanisation agricole... Il faudrait de très gros projets agricoles. Ce sera peut-être le cas pour la fameuse ferme de 1 000 vaches qui se crée dans la Somme, parce qu'il y a aussi un méthanisateur. Mais je ne sais pas où ils en sont.

Sur le CO₂, ce sont des réflexions plus générales, et je laisse le Directeur répondre.

Daniel BOURJAS

Sur le CO₂, le gaz à effet de serre, le gaz naturel est bien placé comme énergie fossile. Il y a eu pendant un an des débats sur la transition énergétique. Cela a mis en évidence deux choses. Il peut y avoir un rôle très positif sur l'environnement avec les usages du gaz naturel et aussi quelque chose qui est apparu un peu nouveau pour le grand public, c'est quelque chose de très positif, qui est l'usage de nos réseaux.

Par exemple, avec des projets de méthanisation pour absorber le gaz produit au niveau local. Après, à GRTgaz, nous allons investir dans une opération pilote. Nous n'avons pas encore défini le lieu. C'est une opération de couplage de nos réseaux de gazoducs avec le fonctionnement des éoliennes.

Comment faire le lien de l'un avec l'autre ? Les éoliennes dépendent du vent et de la consommation en électricité. C'est quelque chose qui est intermittent. S'il y a du vent la nuit, les éoliennes ne tournent pas en général, parce que la nuit, il y a peu de consommation d'électricité. Nous pouvons imaginer que les éoliennes continuent à tourner la nuit et à produire de l'électricité, qui ne sert à rien pour le réseau électrique, mais que nous pouvons utiliser pour faire de l'électrolyse, et donc de la production d'hydrogène. Cet hydrogène peut être injecté dans le réseau de transport de gaz naturel, puisqu'il a une valeur énergétique, un pouvoir calorifique. Il enrichit le gaz et peut être valorisé par le gaz naturel.

Nous pouvons donc coupler des filières de production, des filières ENR, énergies renouvelables, entre l'électricité et le gaz naturel, en étant créatifs.

C'est aussi un essor du gaz naturel et de nos réseaux.

Michel ROSTAGNAT

Merci, Monsieur Bourjas.

Y a-t-il d'autres questions ?

Laurent LAMOUR, Responsable de projets, Société JUWI

Je développe des parcs éoliens et solaires. On a parlé de l'éolien, c'est nous. Nous avons effectivement pris contact pour nous coordonner.

Juste une chose, je vais éviter de laisser passer ça. L'idée que les éoliennes ne tournent pas la nuit parce qu'il n'y a pas de demande. A l'heure actuelle, l'éolien produit la nuit et l'électricité utilisée, c'est RTE qui le dit, on peut aller jusqu'à 30 % de capacité en énergie

renouvelable intermittente. Nous ne sommes pas encore au stade d'arrêter les éoliennes la nuit. Justement, nous faisons moins appel à d'autres moyens de production en parallèle. C'est une idée reçue.

Michel ROSTAGNAT

Merci, Monsieur. C'est peut-être votre société qui était à Seurre l'autre jour ?

Laurent LAMOUR

Tout à fait.

Michel ROSTAGNAT

D'accord. Monsieur Suisse-Guillaud était à Seurre aussi, il a noté. Le contact est établi.

Merci beaucoup.

D'autres questions ?

Jean-Yves OLLIVIER

Je crois que toutes les questions ont été posées. Je vais donc lever la séance. Simplement, en complément de ce qui a été dit, je vous invite à regarder la vidéo de Lyon, qui a abordé le problème de la transition énergétique et, justement, de la place du gaz dans la transition énergétique par rapport aux sources d'énergies renouvelables.

J'espère que vous n'avez plus de questions en instance. Si, par hasard, des questions vous venaient à l'esprit dans les prochains jours, ou prochaines semaines, vous pouvez poser vos questions par écrit, sur le site internet. Nous veillerons, CPDP, à ce qu'une réponse vous soit fournie dans les jours qui suivent, donc dans des délais très brefs.

Je vous invite à prendre un rafraîchissement en sortant ; il vous est proposé à l'accueil.

Merci à tous.